

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU NORD

Commune de  
ROMBIES  
-ET-  
MARCHIPONT

Membres du  
Conseil municipal

En exercice : 15  
Présents : 13  
Pouvoirs : 0  
Votants : 13

Date de  
la convocation :  
21/04/2026

Date d'affichage :  
21/04/2026

N° et objet de la  
délibération :

DEL 22\_2026

Subvention 2026 au  
Centre Communal  
d'Action Sociale

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**Séance du 27 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Françoise ROGER, Hubert DUPONT, Audrey CHARLET adjoints, Joëlle PIGNATARO, Angélique DELHUILLE conseillères municipales déléguées, Benoît DUPONT, Marie-Pierre CARTON, Frédéric POIX, Marie-Laure HUART, Thomas LEDUC, Adrien LAUDE, Andy CHIARELLI, conseillers municipaux.

Absents : Mr Samuel ZIDOURI, Mme Magali DUQUESNE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Françoise ROGER.

La commune verse chaque année une subvention à son Centre Communal d'action Sociale pour son fonctionnement.

Le C.C.A.S. a vocation à agir socialement en direction :

- des personnes en difficulté, après étude des situations familiales et financières, en octroyant ponctuellement des aides par le biais de bons alimentaires ou par le paiement de factures imprévues,
- des séniors en organisant des rencontres conviviales qui permettent de rompre l'isolement et d'offrir le traditionnel colis de fin d'année.

Madame le Maire propose, pour l'année 2026, le versement au C.C.A.S. d'une subvention d'un montant de 5 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de Madame le Maire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de 5 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de la commune pour l'année 2026.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Agnès DOLET

